Le 7 avril marque le deux cent quatre-vingt-unième anniversaire de la béatification du vénérable serviteur de Dieu Camillo de Lellis. La béatification est ratifiée par un bref "*In virtutibus*" du pape Benoît XIV, Prospero Lambertini. Ce document se compose de cinq sections.

Le premier "*Proemium*" motive le besoin d'illustrer aux fidèles les œuvres de Camillus comme un exemple à imiter.

Le second "Cultus Servi Dei est promovendus" indique comment Camillus, d'abord pécheur, entame et parcourt son chemin de repentir et de rédemption à travers lequel il accomplit le parcours de toutes les vertus et reçoit le don de la félicité immortelle, motivant ainsi la promotion de son culte.

La troisième section, intitulée "*Votum Sacrae Ritum Congregationis*", rapporte le vote de la Congrégation, après les discussions habituelles sur les actes diocésains et sur les vertus théologiques et morales au niveau héroïque, par lequel le Serviteur de Dieu Camillus a été décrété "bienheureux".

Dans la quatrième section "Supplicationes, preces et vota ut Servus Dei Beatus declaretur, quibus Papa annuit", le pape Benoît XIV, reconnaissant les supplications des ministres des infirmes et les prières de beaucoup d'autres, a partagé les décisions de l'autorité apostolique et a validé le vœu.

La cinquième et dernière section "*Clausulae et dies*" ratifie le nihil obstat pour la déclaration de béatitude du Vénérable Serviteur de Dieu Camillus de Lellis et officialise la date de ce mémoire, le 7 avril 1742.